

Hautes eaux du lac dès jeudi 15.07.2021 Fort risque d'inondations !



Votre bâtiment peut être menacé
directement
par la montée des eaux du lac

Mesures préventives à prendre :

- Déposer les matériels et autres objets de la cave dans les étages.
- Retirer des sous-sols toutes matières dangereuses ou substances toxiques ou nuisibles à l'environnement (hydrocarbures, engrais, etc.)
- Retirer les prises des appareils électriques des sous-sols.
- Surélever les meubles et appareils du rez-de-chaussée.
- Contrôler la fermeture des fenêtres et portes du rez-de-chaussée et des sous-sols (sauts de loup, vasistas).
- A l'extérieur, ranger ou arrimer le mobilier de jardin et autres articles mobiles.

Si l'inondation se produit réellement :

- Se mettre à l'abri, en lieu sûr. Ne pas descendre au sous-sol.
- En cas d'urgence : Appeler le no 118 (Pompiers).

Informez vos voisins et, si possible, veillez aux biens des personnes absentes (vacances, etc.)